



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9 rue St Pierre Lentin  
CS 97117  
45 041 ORLEANS CEDEX 1

Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme  
45 921 ORLEANS CEDEX 9  
02 38 71 91 75  
[cecile.doucet@centre.chambagri.fr](mailto:cecile.doucet@centre.chambagri.fr)

**A retourner à la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire**

**CAP FILIERE CAPRINS 5G**  
**17/10/2025 – 16/10/2029**

**CAP Exploitation (CAPEX)**

**Ne sont éligibles que les projets dont les dépenses sont comprises entre  
5 000 € et 12 500 € HT**

Éléments constitutifs du dossier de demande de subvention  
au titre du Contrat d'appui au projet d'exploitation

**Nom de la structure porteuse du projet :**

Date de réception (*réservé à la structure de l'animateur*) :

**Contenu à compléter :**

- |       |                                |                          |
|-------|--------------------------------|--------------------------|
| P.2   | Présentation de l'exploitation | <input type="checkbox"/> |
| P.3-4 | Présentation du projet         | <input type="checkbox"/> |

**Organisme porteur du dossier :**

- Nom :  
Personne référente :  
N° tél du référent :  
Cachet et signature

P  
I  
E  
C  
E  
S  
  
A  
J  
O  
I  
N  
D  
R  
E

**Devis** pour les investissements prévus (au moins un devis par investissement)

**RIB** (Relevé d'Identité Bancaire de - de 3 mois)

**Fiche SIREN** (datant de moins de 3 mois)

**KBIS** (datant de moins de 3 mois)

**Attestation certification AB** de moins d'un an

**Attestation DJA ou DNA de moins de 4 ans**

**Attestation SIQO** par l'organisme certificateur de moins d'un an

**Attestation d'adhésion à un cahier des charges**

**AOP**, si éleveur en zone AOP

Être adhérent Code Mutuel des Bonnes Pratiques en Elevage Caprins

**STRUCTURE EFFECTUANT  
L'ETUDE TECHNIQUE DU  
DOSSIER :**

Cachet et signature

Pour plus de détails sur cette aide, contacter les co-animateurs

## **PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

**Nombre d'UGB par type d'animaux (*pour les filières élevage*) :**

<b>Types d'animaux</b>	<b>Nombre d'UGB</b>

**Situation donnant lieu à l'éligibilité :**

- Être Jeune Agriculteur\* ou Nouvel Agriculteur\*\*
- Être certifié AB ; HVE ; SIQO ;
- Être engagé dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ;
- Être engagé dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : Ferme du réseau DEPHY, Membre d'un GIEE, Membre d'un « groupe 30 000 », Membre du programme « Herbe et Fourrages » ;
- Être adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ;
- Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes "carbone" approuvées par le Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre ;
- Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne » ;

**ET spécifiquement à la filière caprine, répondre à l'une des exigences précédentes ainsi qu'aux conditions ci-dessous :**

- Être éleveur de la région Centre-Val de Loire (Siège social de l'exploitation en Centre-Val de Loire)

**ET**

- Posséder au moins 20 chèvres en transformation fromagère ou au moins 80 chèvres en élevage « laitier »

**ET**

- Pour les éleveurs en zone AOP, être adhérent à un cahier des charges AOP

**Situation donnant lieu à une bonification du taux d'aide :**

- Exploitation en Agriculture Biologique (ou en conversion) ou en SIQO (hors viticulture)
- Demande d'aide réalisée par un JA (jeune agriculteur) ou NA (Nouveau Agriculteur)

**Engagement de l'exploitation dans d'autres démarches de progrès :**

- CAP Transition Agri

Je soussigné(e) ..... déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale à l'une ou plusieurs des dispositions concernant la conditionnalité des aides.

Fait à....., le.....

**Nom et signature**

## **DESCRIPTION DU PROJET**

## Type d'investissements :

- Amélioration et Sécurisation des conditions de travail
  - Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks
  - Accès extérieur et pâturage
  - Bâtiment d'élevage – Effluents d'élevage
  - Economie d'énergie
  - Sanitaire et biodiversité

### Système de production actuel, évolutions envisagées et bénéfices attendus des investissements

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Motivations et description du projet (résumé)

**Budget prévisionnel** (ce budget doit être présenté en équilibre) :

Investissements	Montant HT	Financements	Montant HT
Par exemple : clôture, bâtiment, matériel, etc... : une ligne financière par grande catégorie de dépenses		Subvention CRCVL  Prêt  Partenaire Filière (exemple OP, chambres, etc...)  Autre subvention  Autofinancement	
Total		Total	



VOUS NE POUVEZ PAS COMMANDER VOTRE MATERIEL AVANT D'AVOIR EU LA CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL

**Signature du représentant de l'entreprise agricole**

**Cachet de l'entreprise :**

**Avis de l'animateur :**

- Favorable
- Favorable partiellement (préciser pourquoi et sur quels volets)
- Non sélectionné : à motiver

## Annexe : liste des matériels éligibles au CAP filière

Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires	<p>Herbomètre (matériel amortissable) Fabrication d'aliment à la ferme, fixe ou mobile</p> <p><b>Investissements liés aux silos de stockage d'aliments et de concentrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et rénovation : dalle de béton et matériel de construction</li> <li>- Dispositif de reprise dans les silos : trémie, vis, laminoir</li> </ul> <p><b>Matériel de fermeture des silos en substitution des pneus :</b> bâches, géotextiles, sacs à silos, tapis caoutchouc, filets de protection, géomembrane (sous réserve de matériel amortissable)</p> <p><b>Matériel de séchage mixte :</b> fourrages et grains à destination des animaux</p> <p><b>Bâtiment de stockage de fourrages : construction, rénovation ou extension de bâtiments existants</b></p> <p><i>SIAP 04 : Voir annexe 1 - détail des bâtiments de stockage éligibles</i></p>
Bâtiments et accès extérieur	<p><b>Bâtiments d'élevage :</b> Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage</p> <p><i>SIAP 06/07 : Voir annexe 1- détail des bâtiments d'élevage éligibles</i></p> <p>Tunnel d'élevage y compris terrassement et dalle</p> <p><b>Aménagements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• liés au bâtiment :</li> <li>Brise-vents, cheminée et/ou chapeau d'aération, éclairage naturel et électrique, isolation, systèmes de ventilation et régulation automatique, ...</li> <li>• liés à l'alimentation :</li> <li>Auges, râteliers, abreuvoirs, cornadis, couloir d'alimentation, ...</li> <li>• liés à la contention :</li> <li>Cornadis, barrières, claires, cage de mises bas, cases de contention et de retournement, couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention, bascule, balance, cage de pesée, ...</li> <li>• liés au confort des animaux :</li> <li>Brosses, brumisateurs, tapis, revêtement anti-dérapant, ...</li> </ul>
Bâtiment traite	<p><b>Salle de traite et laiterie :</b></p> <p>Création, rénovation : aire de manœuvre, sols, murs et plafonds Equipement pour le nettoyage du local et du matériel, tank à lait, tank tampon, ...</p> <p><b>Amélioration des équipements de traite</b></p> <p>Compteur à lait, pompe à vide machine à traire, matériel de traite : griffe, roto, robot de traite, décrochage automatique, ...</p>
Accès extérieur et pâturage	<p><b>Abreuvement des animaux</b> (extérieur et intérieur) : abreuvoir, pompe (éolienne, solaire, thermique, ...)</p> <p><b>Aménagement de l'accès à l'extérieur :</b> terrassement, maçonnerie, clôtures, portes, passages canadiens, abris, ... Stabilisation des aires d'abreuvement et d'affouragement au champ Broyeur à disque sous clôture</p>
Gestion des	Stockage et traitement des effluents d'élevage et des eaux blanches (hors mises aux normes)

	effluents	Système de gestion des effluents biologiques (filtres plantés roseaux, SBR ...)
Amélioration et sécurisation des conditions de travail		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Distribution automatisée ou mécanisée des aliments :</b> auges mobiles (y compris tapis), chariot de distribution, cellules, broyeurs et aplatisseurs, désileuses, pailleuse, pailleuse-distributrice, autochargeuse, griffe de reprise du fourrage, remorques distributrices mélangeuses ou non, bol mélangeur, dérouleuse, floconneur, godet, allaitement artificiel (taxi lait)</li> <li>- Portillons, passage d'homme</li> <li>- Plancher mobile de fosse de traite</li>   <li>- Matériel de surveillance : détection des chaleurs et des vêlages, nébulisateur (diffuseur huiles essentielles), identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire</li> <li>- Eclairage : mise en place ou rénovation d'un programme lumineux de dessaisonnement</li> </ul>
Sanitaire et biosécurité		Case de quarantaine Dispositif de désinfection de l'eau Matériels liés à l'hygiène de la traite Bacs d'équarrissage
Economie d'énergie et d'eau		Pré-refroidisseurs de lait Récupérateurs de chaleur sur tank à lait Isolation des chauffe-eau

- Frais généraux liés aux investissements : diagnostic préalable à l'investissement
- Dépenses de conception des bâtiments (études, frais d'architecte, maîtrise d'œuvre). *Le montant retenu sera au maximum équivalent à 10% du montant des investissements matériels. Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles : les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.*

## Annexe 1

### Bâtiment d'élevage (construction, rénovation, extension)

CHARPENTE	COTES/MUR EXT	SOUS BASSEMENT (proportion de soubassement de 1/4 à 1/3 de la hauteur du mur pour 2/3 de bardage )	ELIGIBILITE DES BATIMENTS <i>Pour les batiments photovoltaïques : ne sont pas éligible les panneaux photovoltaïque ou tout autre investissement financé par un investisseur = à sortir de la dépense subventionnable</i>	ELIGIBILITE DES AMENAGEMENTS INTERIEUR
<b>PORTEE &lt; A 15M</b> ( <i>distance (largeur) qui sépare les poteaux extérieurs d'un bâtiment</i> )				
bois	bardage bois	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓	✓
bois	bardage métal	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗	✓
bois	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓	✓
bois	/	/	✓	✓
bois	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓	✓
métal	.bardage bois .bardage métal ./ .brise vent (filet, rideau) .bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗	✓
<b>PORTEE &gt; A 15M</b> ( <i>distance (largeur) qui sépare les poteaux extérieurs d'un bâtiment</i> )				
bois ou métal	bardage bois	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓	✓
bois ou métal	bardage métal	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗	✓
bois	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓	✓
métal	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗	✓
bois	/	/	✓	✓
métal	/	/	✗	✓
bois	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/panneaux isolants bardés de bois	✓	✓
métal	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/panneaux isolants bardés de bois	✗	✓

#### Investissements éligibles :

gros œuvre (ensemble des ouvrages constituant la structure d'une construction, assurant sa stabilité, sa résistance et sa protection) : murs porteurs/poteaux, poutres et charpente (se référer aux critères d'éligibilité des bâtiments); fondation/dalle béton; plomberie; terrassement; électricité (hors raccordement à la centrale électrique); zinguerie; gouttière

## Bâtiment de stockage de fourrages (comprend le grain pour les animaux)

CHARPENTE	COTES/MUR EXT	SOUS BASSEMENT (proportion de soubassement de 1/4 à 1/3 de la hauteur du mur pour 2/3 de bardage )	ELIGIBILITE DES BATIMENTS <i>Pour les batiments photovoltaïques : ne sont pas éligible les panneaux photovoltaïque ou tout autre investissement financé par un investisseur = à sortir de la dépense subventionnable</i>
<b>PORTEE &lt; A 15M</b> (distance (largeur) qui sépare les poteaux extérieurs d'un bâtiment)			
bois	bardage bois	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✓
bois	bardage métal	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✗
bois	brise vent (filet, rideau)	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✓
bois	/	/	✓
bois	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✓
métal	.bardage bois .bardage métal ./ .brise vent (filet, rideau) .bardage bois + brise vent (filet, rideau)	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗
<b>PORTEE &gt; A 15M</b> (distance (largeur) qui sépare les poteaux extérieurs d'un bâtiment)			
bois ou métal	bardage bois	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✓
bois ou métal	bardage métal	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✗
bois	brise vent (filet, rideau)	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✓
métal	brise vent (filet, rideau)	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗
bois	/	/	✓
métal	/	/	✗
bois	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✓
métal	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	<u>avec ou sans</u> béton/brique/bois	✗

### Investissements éligibles :

gros œuvre (ensemble des ouvrages constituant la structure d'une construction, assurant sa stabilité, sa résistance et sa protection) : murs porteurs/poteaux, poutres et charpente (se référer aux critères d'éligibilité des bâtiments); fondation/dalle béton; plomberie; terrassement; électricité (hors raccordement à la centrale électrique); zinguerie; gouttière